

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



Délégation des Alpes de Haute Provence

CCI de Digne - 60, boulevard Gassendi

04000 DIGNE-LES-BAINS

04 92 30 59 88

alpesdehauteprovence@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE MISON

Place Ernest Esclangon

04200 Mison

04 92 62 21 17

contact@mison.fr

► Partenaires



Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets *Patrimoine rural non protégé* lancé en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte D'azur.



AG2R LA MONDIALE

Grâce au mécénat d'AG2R LA MONDIALE, la Fondation du patrimoine a apporté son soutien à la restauration de la chapelle Sainte Baume de Mison.

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

La chapelle Sainte Baume à Mison



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Cette chapelle a besoin de votre soutien pour être sécurisée

◆◆ LE PROJET

Édifiée au XIV^{ème} siècle, sur un promontoire un peu à l'écart du village, l'église Notre-Dame-de la Baume, dite chapelle Sainte Baume, fait partie du patrimoine historique de Mison.

Cette chapelle subit d'importants désordres depuis quelques années. Des fissures conséquentes sont apparues, contraignant la commune à prendre un arrêté de péril et à fermer l'édifice au public qui recevait principalement les offices religieux et des manifestations culturelles.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La commune de Mison s'est appliquée à enrichir son patrimoine architectural et naturel, c'est ainsi que trois églises de la commune ont été tour à tour rénovées, les ruines du château médiéval consolidées et mises en valeur, l'espace naturel sensible du lac protégé et aménagé.

Ces différents sites patrimoniaux sont véritablement devenus, grâce à l'aménagement de circuits de randonnées, des lieux fréquentés par les touristes qui visitent cette région.

◆◆ LA MOBILISATION

Des travaux sur la structure ainsi que la réfection de la toiture sont nécessaires et urgents. Il s'agira également de changer les vitraux brisés et de valoriser l'ensemble par la mise en place de panneaux explicatifs.

Malgré la participation de l'État et de la Région au financement de ces travaux, la Mairie a souhaité faire un appel à votre solidarité pour réduire la part restante qui représente un montant important pour une petite commune comme Mison.

Montant des travaux	176 224 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	1er semestre 2022

Crédit photos © M.FLORES/Fondation du Patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de La chapelle Sainte Baume - Mison

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78992

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Chapelle Sainte Baume - Mison

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre